



DESU Méthodes statistiques et épidémiologiques en santé (MSTEPS)

Code CPF :
Code RNCP :



MEDECINE



DUREE : 1 an

DATE(s) :

Cf. Programme

LIEU : Campus Santé – Marseille
ou à distance (au choix)

COÛT/TARIF (PAR AN) :

1 019 euros Net de taxe
Etablissement non soumis à la TVA

ORGANISATION :

Unités d'enseignement

SUIVI ET EVALUATION :

Écrit et contrôle continu partiel

2 sessions

SANCTION DE LA FORMATION :

Diplôme universitaire

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION :

OBJECTIF :

L'analyse de l'information médicale, dont la complexité est croissante, nécessite des connaissances et des compétences de base en biostatistique et en méthodologie afin de pouvoir effectuer un travail de recherche dans le domaine de la santé. Cette formation, destinée aux étudiants et professionnels de santé, est centrée sur les concepts et l'utilisation de méthodes statistiques et épidémiologiques de base, leur mise en œuvre et leur programmation statistique, pour pouvoir comprendre et analyser des problèmes de recherche en santé

PUBLIC CONCERNE :

- Médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes
- Titulaires d'une licence ou d'un diplôme français ou étranger équivalent à Bac +3
- Pour les autres cas, le responsable de la formation procèdera à une analyse individuelle du dossier de candidature

THEMES ABORDES :

- Outils méthodologiques du traitement de l'information : biostatistiques, épidémiologie (STA-UNIV)
- Probabilité, biostatistique de base
- Épidémiologie (EPI-BASE)
- Programmation statistique avec R (INF-STAR)

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

Responsable de la formation :

Professeur Roch GIORGI

Profil des intervenants :

Professeur des Universités -
Praticien hospitalier et intervenants professionnels

Renseignements et inscriptions

Téléphone :

04 91 32 46 00

sesstim-enseignement@univ-amu.fr

Taux de satisfaction : en cours

Taux de réussite : 29,41%

Taux d'insertion : en cours

Le devis est établi par le service Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par une convention ou un contrat. Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap